



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2019-95 du 17 décembre 2019

OBJET – Personnel – Modification du tableau des emplois – Avancements de grade/Promotion interne

Rapporteur : M. le Vice-Président en charge du pôle « Ressources et Administration générale »

Le 17 décembre 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 11 décembre 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 8

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Pierre LEROY, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Nicole GUÉRIN à M. Alain PROREL
Mme Fanny BOVETTO à Mme Claude JIMENEZ
M. Yvon AIGUIER à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Jean-Louis CHEVALIER à M. Sébastien FINE
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
Mme Catherine BLANCHARD à M. Gilles PERLI
Mme Martine ALYRE à M. Nicolas GALLIANO

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu les décrets relatifs aux statuts particuliers des cadres d'emplois concernés,

Vu la délibération n°2010-074 du 20 juillet 2010, prise après avis du comité technique du 28 mai 2010, fixant à 100% les ratios « promus-promouvables » d'avancement de grade de l'ensemble des grades existant au sein de la collectivité,

Vu la délibération n° n°2011-019 du 29 mars 2011 créant un emploi d'attaché territorial,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire du 29 novembre 2019 relatif aux tableaux d'avancement de grade et aux listes d'aptitude de la promotion interne,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 26 novembre 2019,

Vu l'avis du Bureau du 25 novembre 2019,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (4 abstentions : Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Marius BARNEOUD, Eric PEYTHIEU, Catherine VALDENAIRE) :

Avancements de grade

❖ **Pour le Pôle Social/Culture**

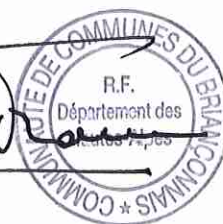
- Décide de la suppression d'un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Et décide de la création d'un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial principal de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Inscrit au budget les crédits correspondants.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence :

Création	Suppression
Un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial principal de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.	Un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial de la filière administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM



Date affichage : **20 DEC. 2019**